

Pourquoi ?

- Pour protéger votre santé, celle de vos proches et préserver l'environnement
- Pour être en conformité avec la réglementation et éliminer ces produits en toute sécurité
- Pour disposer d'une attestation de destruction et, ainsi, répondre aux exigences de l'agriculture raisonnée, des cahiers des charges, de Qualiterre ...

En cas d'accident, appelez :

- ☎ Centre Anti-Poison : Bordeaux - 05 56 96 40 80
- ☎ SAMU : 15 Toulouse - 05 61 49 33 33
- ☎ Pompiers : 18 ou 112 à partir d'un portable

Combien ça coûte ?

- Grâce à l'appui des industriels, des partenaires financiers, des Organisations Professionnelles Agricoles et de votre distributeur, **cette collecte est encore gratuite en 2007.**

L'élimination à titre individuel de ces produits vous reviendrait à **5€/kg environ.**

Ces produits seront triés et rangés dans des containers spéciaux sur les points de collecte. Ils seront ensuite transportés et traités par des sociétés spécialisées et agréées pour l'élimination des déchets dangereux.



Plus d'information ?

Cette opération a été mise en place par la Chambre d'Agriculture, tous les distributeurs de produits phytopharmaceutiques (coopératives et négoce) et est gérée par ADIVALOR. La collecte s'inscrit dans le cadre de l'organisation nationale de collectes de déchets phytopharmaceutiques et est ouverte à tous les détenteurs de produits professionnels (agriculteurs, horticulteurs, maraîchers, paysagistes, entreprises de parcs et jardins...). A la suite de ce dernier déstockage gratuit, des collectes pérennes, mais sans doute payantes, seront mises en place.

Pour tout renseignement :
Chambre d'Agriculture de la Gironde
 Yann Montmartin - 05 56 35 00 00
www.gironde.chambagri.fr
 ou contactez votre distributeur

Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables



Dernière collecte gratuite

7 et 8 novembre 2007

25 points de collecte en Gironde

Maîtrise d'ouvrage :



Partenaires financiers :



Autres partenaires opérationnels :

Crédit Agricole, Groupama, Ets de Marco, Comptoir Agricole Dufour, Ets Thillet, Agri-Beguey, Ets Wintersheim, SA Faux, Ets Barthoumieux, Ets Despujols, Ets Cadusseau, Ets Soulard, Ets Touzan, La Périgourdine, Cave Coop des hauts de Gironde, Ets Medan, Agralia.

COLLECTE GRATUITE DES PRODUITS

PHYTOPHARMACEUTIQUES NON UTILISABLES

SITES DE COLLECTE OUVERTS À TOUS

Quels produits ?

Acceptés



- > Etiquetés dans leur emballage d'origine
- > Autorisés en France (*) pour la protection des cultures (herbicides, fongicides, insecticides)
- > Destinés aux professionnels
- > Non utilisables (détériorés, interdits d'emploi...)

Refusés



- > Produits sans étiquette (acceptables sous réserve d'un contrôle préalable)
- > Produits en vrac, en mélanges, produits dilués, effluents
- > Autres produits antiparasitaires (produits jardin, désinsectisant, désinfectant, dératissant...)
- > Engrais, oligoéléments
- > Autres produits chimiques (peinture, lessive, huile...)
- > Autres produits pharmaceutiques (produits vétérinaires...)

(*) un numéro d'autorisation de mise sur le marché doit figurer sur l'étiquette.

Ces collectes sont réservées aux
utilisateurs professionnels
(agriculteurs, collectivités, espaces verts).

Comment faire ?

Avant la collecte

- >> Gardez les produits dans leur emballage d'origine (ni transvasement, ni mélange).
- >> Mettez chaque emballage détérioré ou fuyant dans un sac étanche (disponible dans les dépôts quelques jours avant la collecte).
- >> Préparez la liste des produits phytopharmaceutiques à éliminer.
- >> Pour faciliter l'organisation de la collecte, prévenez votre distributeur en cas de gros apports (plus de 300 kg).

Pendant la collecte

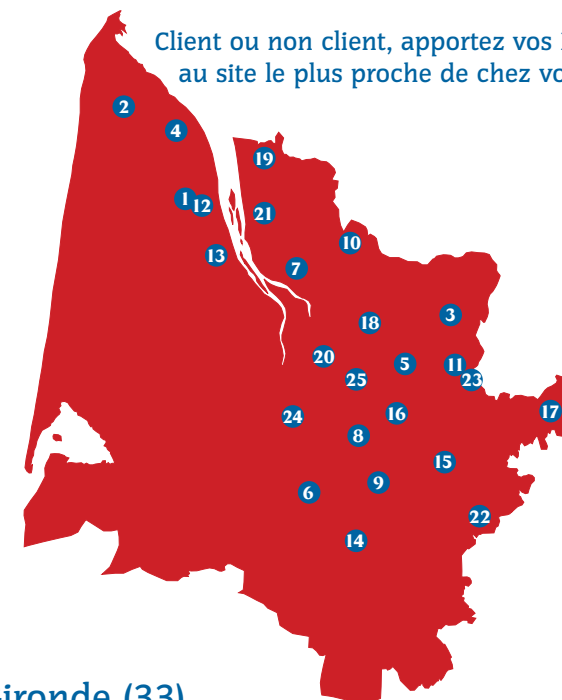
- >> Rendez-vous au point de collecte le plus proche de chez vous, même si ce n'est pas votre fournisseur habituel.
- >> Venez avec votre liste de produits : **OBLIGATOIRE**
- >> Transportez les produits dans un véhicule aéré en respectant la réglementation en vigueur (jusqu'à 50 kg en véhicule utilitaire, jusqu'à 1 tonne en tracteur et remorque).
- >> Respectez les instructions qui vous seront données sur le lieu de collecte.

Après la collecte

- >> Conservez l'attestation de dépôt qui vous sera remise (preuve de la prise en charge des PPNU).

Lors des manipulations, protégez-vous
avec les équipements appropriés
(combinaison, gants, masque, lunettes).

Client ou non client, apportez vos PPNU
au site le plus proche de chez vous.



Gironde (33)

Ouverture aux horaires habituels :

- 1 - SAM SOUFFLET Vigne - 33250 PAUILLAC - 05 56 59 11 04
- 2 - SAM SOUFFLET Vigne - 33340 LESPARRÉ - 05 56 41 00 31
- 3 - SAM SOUFFLET Vigne - 33570 MONTAGNE - 05 57 74 57 87
- 4 - SALELLAS SA (ISIDORE) - 33180 SAINT ESTEPHE - 05 56 59 33 74
- 5 - CHATELIER Viticulture (ISIDORE) - 33330 ST SULPICE DE FALEYRANS - 05 57 24 66 66
- 6 - SA2R (ISIDORE) - 33720 CERONS - 05 56 27 31 79
- 7 - BAYARD SARL (ISIDORE) - 33710 SAINT TROJAN - 05 57 64 36 17
- 8 - Et FAVART (ISIDORE) - 33760 ARBIS - 05 56 23 93 47
- 9 - SRA CADILLAC - 33410 LOUPIAC - 05 56 62 65 77
- 10 - VITIVISTA (SOCAFA) - 33620 CAVIGNAC - 05 57 68 63 36
- 11 - VITIVISTA (COMPIN SA) - 33350 ST MAGNE DE CASTILLON - 05 57 40 30 12
- 12 - VITIVISTA (SOCAFA) - 33250 PAUILLAC - 05 56 59 46 91
- 13 - EURALIS Agro-vigne - 33460 CUSSAC - 05 56 58 90 64
- 14 - EURALIS Agro-vigne - 33210 LANGON - 05 56 63 36 59
- 15 - EURALIS Agro-vigne - 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE - 05 56 61 57 99
- 16 - EURALIS Agro-vigne - 33420 GREZILLAC - 05 57 74 99 88
- 17 - EURALIS Agro-vigne - 33220 PORT Ste FOY - 05 53 63 79 60
- 18 - EURALIS Agro-vigne - 33126 FRONSAC - 05 57 25 41 21
- 19 - EURALIS Agro-vigne - 33820 SAINT CIERS/GIRONDE - 05 57 32 68 87
- 20 - CIC - 33750 BEYCHAC ET CAILLAU - 05 56 72 55 72
- 21 - CEREVI - 33390 SAINT MARTIN LACAUSSE - 05 57 42 00 09
- 22 - TERRES DU SUD - 33190 LA REOLE - 05 56 71 05 30
- 23 - CAAG MAÏSADOUR - 33350 SAINT MAGNE DE CASTILLON - 05 57 40 28 27
- 24 - CR DISTRIBUTION - 33270 BOULIAC - 05 56 20 52 42
- 25 - TERRE DE GIRONDE - 33500 ARVEYRES - 05 57 51 04 36